

BUREAU

du jeudi 3 mai 2018

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Bernard PERRET, Jean-Luc LUEZ, Daniel ROUSSET, Sylviane CHENE, Jean-Yves FLOCHON, Christian CHANEL, Walter MARTIN, Eric THOMAS, Yves CRISTIN, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Alain MATHIEU

Excusés : Jean-Pierre ROCHE, Alain GESTAS, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Claudie SAINT-ANDRE, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Alain BINARD

Secrétaire de Séance : Walter MARTIN

Par convocation en date du 25 avril 2018, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION :

Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur

- 1 - Aide à la plantation de haies bocagères
- 2 - Cession d'un lot à la société Bati Blein sur la ZA La Vavrette à TOSSIAT
- 3 - Cession d'un lot à la société EASY RALLY sur la ZA La Vavrette à TOSSIAT

Sport, Loisirs et Culture

- 4 - Fourniture et mise en oeuvre du groupe électrogène Stade Marcel Verchère 01000 BOURG-EN-BRESSE

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Examen des points à l'ordre du jour du Conseil de Communauté du 28 mai 2018
- Circulaire-cadre sur le fonctionnement des Commissions thématiques
- Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

Délibération DB.2018.064 - Aide à la plantation de haies bocagères

Rappel du contexte

Le rapporteur expose à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé par délibération du 6 mars 2017 la poursuite du financement de plantation de haies bocagères sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse.

CONSIDERANT qu'en 2017 ce dispositif d'aide n'était déployé que sur l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse et n'a rencontré que peu de succès ;

CONSIDERANT l'avis de la commission développement économique, emploi, innovation, commerce, tourisme, agriculture, enseignement supérieur en date du 1^{er} février 2018 fixant les critères d'éligibilité et l'étendue du dispositif sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

CONSIDERANT que les critères d'éligibilités sont : plantation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse d'un minimum de 30 mètres linéaires avec 6 essences différentes, uniquement en zone agricole ou naturelle comme définie par les documents d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDERANT que l'estimation financière du projet a été définie à 6 000 euros correspondant à hauteur de 3 000 euros à une prise en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse du coût de l'achat des plants dans la limite de 4 euros/ml TTC et à hauteur de 3 000 euros à des prestations d'animations, démonstrations de matériel ;

CONSIDERANT que le versement des subventions est effectué sur présentation des factures des plants correspondant au devis ;

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

DE MODIFIER le dispositif existant ;

DE VALIDER son déployer en 2018 sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau dispositif d'aide à la plantation de haies bocagères et son déploiement en 2018 sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent.

Délibération DB.2018.065 - Cession d'un lot à la société Bati Blein sur la ZA La Vavrette à TOSSIAT

Rappel du contexte

Le rapporteur expose à l'assemblée que la société BATI BLEIN, spécialisée dans les travaux de maçonnerie, souhaite acquérir un lot d'une superficie d'environ 1 500 m² sur la ZA La Vavrette à TOSSIAT (01250) pour construire son nouveau local artisanal d'environ 350 m².

CONSIDERANT que la société BATI BLEIN a fait part de sa volonté d'acquérir un lot d'une contenance d'environ 1 500 m² par la SCI LEBIN, cadastré section ZH numéro 344 au prix unitaire de 35 € H.T le m² (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) ;

VU l'avis du Domaine du 12 avril 2018 confirmant la valeur vénale unitaire de ce bien à 35 € H.T le m² - hors marge de négociation de 10 %.

Le rapporteur demande au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée section ZH numéro 344p d'environ 1 500 m² au prix unitaire de 35 € H.T le m² (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) à la SCI LEBIN ou toute autre personne morale qui se substituerait après son accord ;

DE PRÉCISER que la superficie définitive ainsi que le numéro cadastral de la parcelle après division seront connus après l'intervention de l'expert-géomètre SCP SERGE CHANEL ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section ZH numéro 344p d'une contenance d'environ 1 500 m² au prix unitaire 35 € H.T le m² (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) à la SCI LEBIN ou toute autre personne morale qui se substituerait après son accord ;

PRÉCISE que la superficie définitive ainsi que le numéro cadastral de la parcelle après division seront connus après l'intervention de l'expert-géomètre SCP SERGE CHANEL ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération DB.2018.066 - Cession d'un lot à la société EASY RALLY sur la ZA La Vavrette à TOSSIAT

Rappel du contexte

Le rapporteur expose à l'assemblée que la société EASY RALLY, spécialisée dans la préparation automobile de rallye, souhaite acquérir un lot d'une superficie de 4 314 m² sur la ZA LA VAVRETTE à Tossiat (01250) pour construire son nouveau local d'activités. La société souhaiterait également développer une activité de loisirs de rallye et de commerce spécialisé.

CONSIDERANT que la société EASY RALLY a fait part de sa volonté d'acquérir un lot d'une contenance de 4 314 m², cadastré section ZH numéro 344p au prix unitaire de 35 € H.T le m² (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) ;

VU l'avis du Domaine du 12 avril 2018 confirmant la valeur vénale unitaire de ce bien à 35 € H.T le m² - hors marge de négociation de 10 %.

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER la cession de la parcelle cadastrée section ZH numéro 344p de 4 314 m² au prix unitaire de 35 € H.T le m² (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) à la société EASY RALLY ou toute autre personne morale qui se substituerait après son accord ;

DE PRÉCISER que la superficie définitive ainsi que le numéro cadastral de la parcelle après division seront connus après l'intervention de l'expert-géomètre SCP SERGE CHANEL ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE la cession d'un lot de 4 314 m² au prix unitaire de 35 € H.T le m² (TVA en sus à la charge de l'acquéreur) à la société EASY RALLY ou toute autre personne morale qui se substituerait après son accord ;

PRECISE que la superficie définitive ainsi que le numéro cadastral après division seront connus après l'intervention de l'expert-géomètre SCP SERGE CHANEL ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**La séance est levée à 12 h 15.
Prochaine réunion du Bureau :
Mercredi 16 mai 2018 à 17 heures**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 9 mai 2018